



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du mercredi 19 décembre 2007

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : Mlle MASLOUHI et M. CLAUDET

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Philippe CARBONNEL	Mme Christine DURNERIN
M. Jean ESMONIN	M. Hervé BRUYERE	M. Mohamed BEKHTAOUI
M. Michel BACHELARD	Mme Janine BESSIS	Mme Sylviane FLAMENT
M. Pierre PRIBETICH	M. Jean-Pierre GILLOT	Mme Catherine HERVIEU
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	Mme Lê Chinh AVENA
M. Rémi DELATTE	M. Alain MARCHAND	M. Jean-Pierre SOUMIER
M. Michel JULIEN	M. Jacques DANIERE	M. Pierre PETITJEAN
M. Jacques FOUILLOT	M. Jean-Pierre BOUHELIER	Mme Claude-Anne DARCIAUX
M. Guy GILLOT	Mme Elisabeth BIOT	Mme Claudette BLIGNY
M. Patrick CHAPUIS	M. Louis LAURENT	M. Nicolas BOURNY
M. Didier MARTIN	M. Jean-Jacques BERNARD	M. Jean-François GONDELLIER
M. Bernard RETY	M. François NOWOTNY	M. Bernard BARBEY
M. Gérard LABORIER	M. Paul LECHAPT	M. Jean-Louis JOLY
M. Patrick SAUNIE	M. Stéphan CLAUDET	M. Rémi DETANG
M. Jean-Claude DOUHAIT	M. Claude PICARD	M. Jean-François DODET
M. Gérard DUPIRE	M. Gaston FOUCHERES	M. Philippe BELLEVILLE.
M. Yves BERTELOOT	Mme Françoise TENENBAUM	M. Norbert CHEVIGNY
Mlle Badiâ MASLOUHI	M. Alain MILLOT	M. Christian PARIS
M. André GERVAIS	Mme Joëlle LEMOUZY	Mme Christiane COLOMBET.
M. Jean-François DESVIGNES	M. Mohammed IZIMER	
M. Patrick MOREAU	Mme Hélène ROY	

Membres absents :

M. Lucien BRENOT	M. Gilbert MENUT pouvoir à M. Christian PARIS
M. Jean PERRIN	Mme Colette POPARD pouvoir à M. Guy GILLOT
M. François BRIOT	M. Jean-Pierre DUBOIS pouvoir à M. Hervé BRUYERE
M. Jean-Marc NUDANT	M. François-André ALLAERT pouvoir à Mlle Badiâ MASLOUHI
Mme Nicole MOSSON	M. Claude PINON pouvoir à M. André GERVAIS
M. Bernard OBRIOT	Mme Françoise MANSAT pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
M. Jacques PILLIEN	M. Georges MAGLICA pouvoir à M. Gérard DUPIRE
M. Paul ROIZOT	Mme Marie-Christine DELEBARRE pouvoir à M. Jean-Patrick MASSON
	M. Patrick AUDARD pouvoir à M. Jean ESMONIN
	Mme Christine MASSU pouvoir à M. François NOWOTNY
	Mme Marie-Françoise PETEL pouvoir à M. Claude PICARD
	Mme Myriam BERNARD pouvoir à M. Alain MARCHAND
	M. Jean-Paul HESSE pouvoir à M. Jacques FOUILLOT.

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES

Construction de la piscine olympique - Assurances - Lancement d'un appel d'offres

L'ouverture du chantier relatif à la construction de la piscine olympique est prévue pour début 2008.
Il convient donc de souscrire les polices d'assurance nécessaires à cette opération.

Il est ainsi proposé de souscrire les contrats d'assurance suivants :

- **Police Tous Risques Chantier** couvrant les dommages matériels accidentels à l'ouvrage survenant durant la phase de construction sans que soit prise en compte une notion de responsabilité.

En effet, la recherche des responsabilités en cas de sinistre entraîne des délais et est susceptible de paralyser durablement le chantier.

Sur la base d'un montant estimé des travaux de 23.000.000 €, la prime pour ce type de police est de l'ordre de 80.000 euros.

- **Police Dommage Ouvrage et complémentaire d'ouvrage**

Pour le volet Dommage Ouvrage, il s'agit d'une garantie de préfinancement. L'assureur indemnise le maître d'ouvrage pour les dommages de nature décennale et exerce ensuite son recours vis-à-vis des assureurs « responsabilité décennale » de ou des entreprises à l'origine du sinistre.

Pour le volet Complémentaire d'ouvrage, il s'agit d'une garantie en complément des polices « Responsabilité décennale » des entreprises qui sont le plus souvent limitées aux chantiers inférieurs à 10 millions d'euros.

Sur la base d'un montant estimé de travaux de 23.000.000 €, la prime pour ce type de police est de l'ordre de 310.000 euros.

Il est donc proposé de lancer une procédure d'appel d'offres afin de contracter ces deux polices d'assurances.

Vu l'avis de la Commission,

**LE CONSEIL,
Après avoir délibéré,
DECIDE**

- **d'approuver** le lancement d'un appel d'offres pour la souscription d'une police tous risques chantier et d'une police dommage ouvrage et complémentaire d'ouvrage pour la piscine olympique, ainsi que le dossier de consultation des entreprises;
- **d'autoriser** le Président à lancer la procédure d'appel d'offres ouvert pour la dévolution de ce marché;
- **d'autoriser**, dans le cas où la commission d'appel d'offres viendrait à déclarer le marché infructueux, le Président à lancer un nouvel appel d'offres ou un marché négocié, suivant l'avis de la dite commission;
- **d'autoriser** le Président à signer le marché correspondant, ainsi que les éventuels avenants dans la limite de 5% du montant du marché.

Publié le 20 DEC. 2007
Déposé en Préfecture le

21 DEC. 2007

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le : 20 DEC. 2007

Pour extrait conforme,
Le Président

